

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 22 MARS 2016

L'an deux mil seize, **le 22 mars** à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 15 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick, M. MOREAU Joseph, M. GUÉROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CORNÉE Anne-Sophie, Mme ESNAULT Valérie, M. DUGAS Patrice

Absent excusé : M. Sylvain CHEVRIER donne pouvoir à M. Yves COLAS

Secrétaire : Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 23/02/2016

Ajout de deux points : X et XI

I – VOTE BUDGET PRIMITIF 2016

II – VOTE BUDGET 2016 : ASSAINISSEMENT

III – CIMETIÈRE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

IV – ACQUISITION : MOTORISATION PORTE DE GARAGE ATELIER TECHNIQUE

V – SALLE COMMUNALE : CHANGEMENT DES MENUISERIES

VI – CENTRE SOCIAL : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

VII – ACHAT TERRAIN

VIII – CESSIONS DE PARCELLES : C-798 et C-799

IX – P.L.H. : Projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

X – ECLAIRAGE PUBLIC

XI – DÉCORATION DE NOËL

Objet n°1 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2016

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2016 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget de la commune s'équilibre à la somme :

- De 635 893 € en section de fonctionnement
- De 436 147.01 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget de la commune

Objet n°2 – VOTE BUDGET 2016 : Assainissement

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget 2016 de l'assainissement, le Conseil Municipal propose de voter.

Le budget de l'assainissement s'équilibre à la somme :

- De 115 007.50 € en section de fonctionnement
- De 127 986.09 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget de l'assainissement

Objet n°3 – CIMETIÈRE : Modification du règlement

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 26/11/2013, le règlement du cimetière a été adopté. L'article 32 stipule : «Peuvent obtenir une concession, les personnes qui désirent à la suite d'un décès, fonder une sépulture de famille, collective ou individuelle. La demande est faite auprès de la mairie qui instruit le dossier, établit le titre de concession suivant le tarif fixé par délibération du Conseil Municipal, et perçoit son règlement avant remise du titre (article L2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)».

Monsieur Le Maire propose de préciser que pour toutes concessions acquises avant un décès, elle devra être recouverte d'une plaque, avant la pose ultérieure d'un monument funéraire, ceci afin de maintenir les lieux en bon état, et d'éviter la pousse de mauvaises herbes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le nouveau règlement du cimetière en y ajoutant l'obligation de poser systématiquement une dalle ou monument sur toutes nouvelles acquisitions. Ce nouveau règlement annule et remplace celui voté le 26/11/2013.

PRÉCISE que ce règlement sera consultable en mairie sur simple demande

Objet n°4 – ACQUISITION : Motorisation porte de garage de l'atelier technique

L'ouverture de la porte de garage de l'atelier technique n'est plus possible, suite au système motorisé désuet. Plusieurs devis ont été demandés. Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise CORNÉE de Domalain, au prix de 1340 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise CORNÉE pour l'acquisition d'une nouvelle motorisation de porte de garage au prix de 1340 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent, y compris les demandes de subventions éventuelles

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Objet n°5 : SALLE COMMUNALE : Changement des menuiseries

Il est nécessaire de changer les menuiseries de la salle communale, côté rue. Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise CORNÉE de Domalain, au prix de 5468.08 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise CORNÉE pour le changement des menuiseries de la salle communale, côté rue, au prix de 5468.08 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent, y compris les demandes de subventions éventuelles

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Objet n°6 – CENTRE SOCIAL : Désignation d'un délégué

Lors du Conseil Municipal du 22 avril 2014, les délégués auprès du Centre Social ont été désignés : M. Lucien DUTERTRE en tant que titulaire et Mme Marie-Thérèse HOCDÉ en tant que suppléante. M. Lucien DUTERTRE a présenté sa démission.

Il est donc nécessaire de réitérer cette désignation.

Le Conseil Municipal, a désigné comme membre, à l'unanimité :

- Mme Maryvonne CHEVRIER en tant que titulaire
- Mme Marie-Thérèse HOCDÉ, en tant que suppléante

Objet n°7 : ACHAT TERRAIN

La construction d'un terrain multisport est envisagée sur la commune. Son emplacement est prévu sur la parcelle E 1151, de 1785 m², appartenant à M. LEMOINE Bernard de Cossé le Vivien. Le prix a été arrêté à 3.50€ / m², net vendeur. Les frais notariés, fixés par l'étude notarial ODY de la Guerche de Bretagne, et à la charge de la commune, sont d'environ 1300 €.

Terrain = 6 247.50 €

Frais notariés = 1 300.00 €

TOTAL = 7 547.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'achat de la parcelle E 1151 de 1785 m², au prix de 3.50 €/m², à M. et Mme LEMOINE Bernard, soit un total de 6247.50 €

ACCEPTE les frais notariés de l'étude ODY de la Guerche de Bretagne, à la charge de la commune d'un montant approximatif de 1300 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Objet n°8 : CESSIONS DE PARCELLES : C-798 et C-799

Monsieur Le Maire expose :

En 1998, les anciens propriétaires, M.Février et Mme Frein, de l'habitation située au lieu-dit «Le Petit Chevrolais» cadastrée C 808, ont émis le souhait d'acquérir une partie d'un ancien chemin communal, jouxtant une parcelle appartenant au consort Laurent Guérois. Depuis, cette habitation a été vendue à M. BARTLETT Martin, désirant à son tour revendre ce bien.

A l'époque, le géomètre M. Aubault Loïc de Vitré, a réalisé les différents actes, tels que le document d'arpentage et la demande de modification parcellaire pour la création des dites parcelles C-798 et C-799, qu'il a transmis ensuite à l'étude notarial Ody de la Guerche de Bretagne.

A ce jour, les parcelles C-798 et C-799, situées au lieu-dit «Le Petit Chevrolas» n'apparaissent pas sur le plan cadastral. Il en résulte que les actes notariés de cession, respectivement aux consorts Guérois et à M. Février & Mme Frein n'ont pas eu lieu.

Il est proposé de céder gratuitement à M. Bartlett Martin ces parcelles communales, relevant du domaine privé, qui ne présentent pas d'intérêt pour la commune. Les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de céder gratuitement à M. BARTLETT Martin, les futures parcelles cadastrées :

. C-798 référencée **A** sur le document d'arpentage d'une surface de 120 m²

. C-799 référencée **B** sur le document d'arpentage d'une surface de 209 m²

PRÉCISE que les actes notariés authentiques, relatifs à ces cessions seront établis en l'étude de Me Ody, notaire à la Guerche de Bretagne, et seront à la charge de l'acquéreur, M. Bartlett Martin.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Objet n°9 : P.L.H. : Projet de Programme Local de l'Habitat

Monsieur Le Maire rappelle que :

- l'Etat a approuvé et rendu exécutoire le 13 janvier 2010, le PLH de Vitré Communauté.
- La délibération du 17 mai 2014 a permis au Conseil Communautaire d'engager la procédure du nouveau Programme Local de l'Habitat (2016-2021).
- L'arrêt du projet de PLH a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 29/01/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte favorablement le P.L.H. de Vitré Communauté

Objet n°10 : Eclairage public

Monsieur Le Maire propose d'améliorer l'éclairage public de la commune en procédant à l'acquisition de nouvelles lampes et lanternes LEDS avec l'entreprise ERS :

- Rue des Lavandières = 2950 € HT
- Salle des fêtes = 1725 € HT
- Rue de la Broderie = 1680 € HT
- Rapport technique de conformité = 150 € HT

Soit un TOTAL de 6505.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise ERS pour l'acquisition de nouvelles lampes et lanternes LEDS au prix de 6505.00 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent

INSCRIT au budget les crédits correspondants

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter une demande de subvention auprès du SDE

Objet n°11 : Décoration de Noël

Monsieur Le Maire propose d'acquérir de nouvelles décorations de Noël. La société DECOLUM propose un devis de 1381.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre)

ACCEPTE le devis de l'entreprise DECOLUM pour l'acquisition de décorations de Noël au prix de 1381.20 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent, y compris les demandes de subventions éventuelles

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Questions diverses :

Accueil d'un spectacle, via Vitré Communauté

Intervention d'un animateur du Centre Social

Levée de la séance : 23h30

Prochain conseil :

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse
Secrétaire

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIERE Lionel

CHEVRIER Sylvain
Excusé

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas